

DEMANDE DE VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER

CAMPAGNE DE CHASSE 2021-2022

Code de l'environnement – articles L.423-12 à L.423-21 et R.423-12 à R.423-24

DÉCLARATION

des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle
à la validation du permis de chasser

La validation du permis de chasser n'est pas accordée :

- aux personnes mentionnées aux points 1° à 9° de l'article L 423-15 du Code de l'environnement.
- aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités mentionnées à l'article R423-25 du Code de l'environnement.

Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30 000 euros d'amende).

Autorisation de chasser accordée par

(pour mineur et majeur en tutelle)

Père / Mère / Tuteur ⁽¹⁾ :

Juge des tutelles ⁽¹⁾ :

Le :

SIGNATURE

⁽¹⁾ rayer les mentions inutiles et précisez nom et prénom du signataire de l'autorisation

Numéro d'identification

Nature de la validation demandée (cocher la case)

Validation départementale 04

Sans assurance RC

152,00€

Avec assurance RC

173,00€

Validation nationale (dont 5€ de frais de dossier)

Sans assurance RC

205,72€

Avec assurance RC

226,72€

Options
facultatives



Abonnement à la revue « La chasse dans les Alpes de Haute-Provence »

J'ajoute au coût de la validation choisie 5 € (si vous n'êtes pas déjà abonné)

Je souhaite chasser le sanglier en Moselle (57), dans le Bas-Rhin (67) et/ou le Haut-Rhin (68) voir au verso :

J'ajoute au coût de la validation nationale 70 € au profit de la FDC du : 57 67 68 (cocher la case)

À régler par chèque libellé à l'ordre de **RÉGIE FDC 04**

Demande de carnet(s) de prélèvement (cocher la case correspondant à votre cas **POUR CHAQUE ESPÈCE**)

À défaut de case
cochée, l'espèce ne
sera pas chassable

Carnet de prélèvement petit gibier : Je chasse le petit gibier Je ne chasse pas le petit gibier
Il vous sera délivré gratuitement uniquement si vous avez restitué celui de la saison 2020-2021.

Bécasse : Je chasse la bécasse Je ne chasse pas la bécasse
↳ Si je chasse la bécasse, je souhaite : le carnet papier de prélèv. bécasse l'application ChassAdapt

Il vous sera délivré uniquement si vous avez restitué celui de la saison 2020-2021.

Tout choix d'un carnet papier ne permet plus, pour la saison en cours, le changement de support pour CHASSADAPT.

Attestation sur l'honneur (SIGNATURE OBLIGATOIRE)

Je soussigné(e) :

- certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions de la déclaration ci-dessus sur les causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser ne m'est applicable,
- déclare sur l'honneur souscrire un contrat d'assurance français en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse,
- demande la validation de mon permis de chasser pour la campagne de chasse citée en référence en tête de la présente demande, dans les conditions indiquées dans le cadre ci-dessus,
- certifie sur l'honneur n'être titulaire que d'un seul Carnet de Prélèvement Bécasse ou d'un seul compte CHASSADAPT.

Fait à

Le

SIGNATURE DU CHASSEUR

Nom, prénoms et adresse

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

.....

Compléter si nécessaire

Nom de naissance :

Prénom 1 :

Prénom 2 :

Prénom 3 :

Prénom 4 :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Téléphone :

Portable :

Courriel :

N° Permis :

Délivré le :

Par :

Obtenir la validation du permis de chasser

Afin d'obtenir la validation du permis de chasser, vous devez nous retourner :

la demande de validation signée + le règlement en 1 fois par chèque ou mandat à l'ordre de la RÉGIE FDC 04

Attention : le règlement doit correspondre au montant exact de la validation demandée.

⇒ **RAPPEL : AUCUNE VALIDATION NE SERA DÉLIVRÉE SUR PLACE** ⇐

Abonnement à la revue de la fédération

Il est désormais possible de s'abonner pour 5 € par an à la revue « La chasse dans les Alpes de Haute-Provence » (4 numéros par an).

Pensez à la validation par internet

Validez votre permis sur le site internet www.fdc04.com et imprimez immédiatement votre validation chez vous (règlement sécurisé par carte bancaire).

Vos carnets de prélèvement (CPB et CPU, si vous les avez demandés) vous seront envoyés par courrier le jour ouvré suivant, avec une copie de votre validation.

ATTENTION :

**DANS LES ALPES DE HAUTE-PROVENCE, LE « CPU » EST OBLIGATOIRE
POUR TOUTE ACTION DE CHASSE AU PETIT GIBIER.**

Application mobile de gestion adaptative ChassAdapt

ChassAdapt est une application créée par la Fédération Nationale des Chasseurs, disponible gratuitement sur App Store (iOS 10.0 ou version ultérieure) ou Google Play (Android 5.0 ou version ultérieure).

Dès que vous avez saisi un prélèvement bécasse sur l'application, vous ne pourrez plus revenir au carnet papier.

Tout choix d'un carnet papier ne permet plus, pour la saison en cours, le changement de support pour CHASSADAPT.

Les prélèvements pour la tourterelle des bois sont obligatoirement saisis en temps réel sur ChassAdapt.

Assurance Responsabilité Civile individuelle du chasseur

L'assurance responsabilité civile individuelle du chasseur (garanties minimales) vous est proposée pour 21 €.

Si vous souhaitez un complément d'assurances (dommages subis aux chiens, accidents corporels, etc.), contactez directement TERRASSUR courtage par téléphone au **03.81.25.01.10**, par mail à l'adresse terrassur@terrassur.fr ou sur le site www.terrassur.com.

Chasse au sanglier dans les départements 57, 67 et 68

Le permis national est valable pour l'ensemble des espèces chassables (petit et grand gibier), sur l'ensemble du territoire national **A L'EXCEPTION des départements de droit local (57-67-68)** où tout chasseur, **y compris celui ayant une validation nationale**, devra s'acquitter d'une participation individuelle au titre des dégâts de sanglier c'est-à-dire une « contribution sanglier droit local », pour chasser le sanglier dans ces trois départements.

Cette contribution sanglier droit local est valable pour l'ensemble des 3 départements de droit local.

Le chasseur doit préciser lors de sa demande de validation auprès de quel département (57-67-68) il veut acquitter sa contribution sanglier droit local.

Validation pour un autre département

Validation temporaire 3 jours ou 9 jours

Consultez le site internet www.fdc04.com (Validation en ligne) pour connaître les tarifs.

Vous pourrez ensuite choisir de valider en ligne.

**Pour toute question, n'hésitez pas à nous consulter au 04.92.31.94.52
(lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 – 16h00 le vendredi)**

La loi informatique et libertés modifiée du 6 janvier 1978 s'applique à toutes les réponses et les données personnelles collectées sur ce document. Les informations recueillies sont nécessaires au traitement de votre dossier dans le cadre de notre mission et de notre obligation contractuelle.

Les modalités de traitement et vos droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement sont précisés par notre politique de confidentialité accessible sur www.fdc04.com. Le droit d'opposition ne s'applique pas au fichier FINIADA auquel la demande de validation du permis de chasser est soumise pour contrôle.